



Délibération n° 2025 / 017

**Séance ordinaire du 04 mars 2025
18h00 à l'auditorium Pierre MALBOSC**

Date de convocation : 26 février 2025

Président de séance : Mme Amapola VENTRON, maire

Secrétaire de séance : Mme CAORS

Rapporteur : M. ABELA

Le quorum étant atteint :

Conseillers en exercice : 29

Présents : 24 Représentés : 4 Absents : 1

Résultat du vote, au scrutin ordinaire, après débats contradictoires :

Votes pour : 22

Abstention : 5

Votes contre : 1

Non-participation : 0

Suffrages exprimés : 28

Présents : Mme Amapola VENTRON – M. Robert ABELA – M. Christian TANTI – Mme Charlotte CAORS – M. Daniel SAMANNI-MESTRE – Mme Sylvie CENCI-MACH – M. Pierre CAVATORTO – Mme Laurence BEGEY – M. Serge LEBOURGEOIS – Mme Florence DANIEL-SAMUELWEIS – Mme Marianne VAN DEN PLAS – Mme Marie-Christine BONAVENT – M. Éric MOUTON-CARTAZ – Mme Sylvie SOUCHON – M. Frédéric VARTANIAN – Mme Nathalie LLUELLES – M. Mehdi MEDJATI – Mme Véronique BOURCET – Mme Patricia LAZZARO – M. Arnaud DESHAYES – Mme Anne-Marie ADRAGNA – M. Roger-Louis TROTIER – Jean-Paul REYNOIRD – Mme Eglantine MOUSIS.

Avaient donné pouvoir : Mme Danielle CAUHAPE à M. Daniel SAMANNI-MESTRE – Mme Virginie HOANG à M. Robert ABELA – M. Marc RADIGALES à Mme Véronique BOURCET – M. Hervé FABRE-AUBRESPY à Mme Nathalie LLUELLES.

Absents : M. Michel DORLET.

Objet : Avenant n°2 à la convention d'occupation temporaire du domaine public avec la société SERENY CALAS.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2121-29 ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles L2121-1 et L2122-1 ;

Vu la délibération n°2020/024 du 26 février 2020 portant installation et exploitation d'une centrale photovoltaïque sur le groupe scolaire le Petit Lac et sur le parking du complexe sportif - Désignation de la société SERENY SUN ENERGIES et convention d'occupation temporaire du domaine public avec cette société ;

Vu la délibération n°2020/130 du 17 décembre 2020 portant avenant à la convention d'occupation temporaire du domaine public avec la société SERENY SUN ENERGIES ;

Vu la réunion de la commission aménagement du territoire du 26 février 2025 ;

Considérant la volonté de la société SERENY CALAS d'injecter sur le réseau public de distribution la production d'électricité de la centrale solaire du groupe scolaire du Petit Lac.

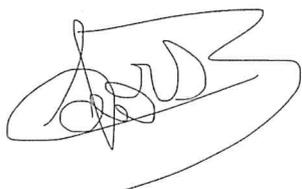
Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **Approuve** le protocole avec la société SERENY CALAS ;
- **Approuve** l'avenant n°2 à la convention d'occupation temporaire du domaine public en date du 5 mars 2020 ;
- **Autorise** le maire à signer ce protocole et cet avenant avec la société SERENY CALAS ainsi que tous les documents y afférents.

Le 4 mars 2025

La secrétaire de séance,

Charlotte CAORS



Le Maire,

Amapola VENTRON

